NAPPES DE LA PLAINE DU ROUSSILLON SAGE

Nos réf. : 113

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer (DDTM)
Monsieur le Chef du Service de l'Eau et des Risques
2, rue Jean Richepin
BP 50909
66020 Perpignan cedex

Perpignan, le 14 OCT. 2021

Objet : avis concernant les travaux de mise en sécurité inondation sur le camping Mer, étang et soleil à Saint Nazaire.

Monsieur le Chef de service,

Vous demandez l'avis de la CLE concernant des travaux visant à créer une zone de refuge pour les campeurs en cas d'inondations, ainsi que des travaux de renforcement de berges.

Sur le fond, la réalisation de ces travaux ne devrait pas avoir d'impact important sur les nappes plio-quaternaires, tant au niveau quantitatif que qualitatif. Je donne donc un **avis favorable** concernant ces travaux.

Toutefois, je souhaite souligner que le camping dispose d'un forage profond Pliocène, qui est à notre connaissance illégal. Le Syndicat des nappes du Roussillon, qui réalise des prélèvements dans le cadre de la campagne de suivi des chlorures, a déjà signalé à plusieurs reprises au propriétaire, y compris par écrit, la nécessité de régulariser cet ouvrage. Cette régularisation a d'autant plus d'importance que le forage du camping capte une eau dont les taux de chlorures sont importants, et qu'il est situé à proximité des captages d'eau potable de Saint Nazaire. Ainsi, il conviendrait de vérifier qu'il n'existe pas de risque de contamination de l'aquifère Pliocène.

Veuillez croire, Monsieur le Chef de service, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

ROBERT VILA

Secrétariat de la Commission Locale de l'Eau
1 impasse de la Vigneronne • 66 000 PERPIGNAN
Tél. : 06 78 71 43 70 • Courriel : s.le-mestre@nappes-roussillon.fr